



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 octobre 2022
(OR. en)

13885/22

FIN 1127

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 octobre 2022
Destinataire:	Monsieur Jiří GEORGIEV, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 23/2022.

p.j.: DEC 23/2022



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	CE	-3 962 500,00
--------------------------------------	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	3 962 500,00
--	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	24 506 411,00
2 Virements	-18 133 911,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	6 372 500,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	6 372 500,00
6 Prélèvement proposé	3 962 500,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 410 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	16,17 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/10/2022	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de la réserve un montant de 4 millions d'EUR en crédits d'engagement vers la ligne opérationnelle pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) (08 05 01) afin d'honorer les obligations financières qui découlent de la signature et de la conclusion d'un protocole de mise en œuvre de l'APPD entre l'Union européenne et la République de Maurice, ainsi que pour couvrir les captures supplémentaires se rapportant à l'exercice 2022, comme prévu dans les APPD et protocoles correspondants concernant le gouvernement du Groenland et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2022

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	149 268 754,00
2 Virements	287 500,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	149 556 254,00
4 Crédits déjà utilisés	144 494 549,00
5 Crédits disponibles (3-4)	5 061 705,00
6. Renforcement demandé	3 962 500,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	9 024 205,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,65 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/10/2022	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) de 4 millions d'EUR en crédits d'engagement afin d'honorer les obligations financières découlant de la signature et de la conclusion d'un protocole de mise en œuvre de l'APPD entre l'Union européenne et la République de Maurice, qui s'établissent à 725 000 EUR pour 2022, ainsi que pour couvrir, à hauteur de 3,2 millions d'EUR, les captures supplémentaires se rapportant à l'exercice 2022, comme prévu dans les APPD et protocoles correspondants concernant le gouvernement du Groenland et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

À la suite de la proposition, présentée par la Commission au Conseil, relative à la signature d'un nouveau protocole avec Maurice [COM(2022) 421 du 16 septembre 2022], la décision du Conseil, qui constitue la base juridique de la signature de l'accord, devrait être adoptée au début de novembre. Le protocole entrera ensuite en application à titre provisoire dès sa signature par les deux parties à la fin du mois de novembre 2022, ce qui permettra l'engagement de la contrepartie financière pour 2022.